



## 2 Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS) Programme "Centres-villes vivants"

### 1. Présentation de l'action

Certains centres-villes de la Métropole du Grand Paris sont confrontés à une perte de dynamisme. Les facteurs sont multiples : concurrence des grandes surfaces et du e-commerce, installation de commerces ou de services de proximité peu diversifiés, problématiques d'accessibilité et de stationnement ou encore hausse des loyers des baux commerciaux. **Or, la revitalisation des centres-villes est un enjeu majeur de la dynamisation des territoires. Il est d'ailleurs l'un des cinq axes du Plan métropolitain de relance dans le cadre de la crise sanitaire.**

Le programme "Centres-villes vivants" apporte des réponses opérationnelles aux communes :

- il propose des **formations** sur la gestion de l'urbanisme et de l'immobilier commercial ;
- il fédère des expertises (Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France, Chambre régionale des métiers, Banque des Territoires, Atelier parisien d'urbanisme, Institut Paris Région, etc.) **pour apporter un accompagnement spécifique aux communes** qui ont un projet de revitalisation de leur centre-ville ;
- Il finance des **projets de revitalisation de centres-villes**, à travers le FIMACS, un fonds métropolitain dédié.

### 2. Nature des équipements et infrastructures financés

La Métropole soutient, dans un objectif de vitalité commerciale des centres-villes et des quartiers, les projets d'innovation urbaine selon des critères qui relèvent de la politique métropolitaine en matière d'aménagement, de numérique / DATA, de ville durable, de culture, de logistique urbaine « propre », d'économie sociale et solidaire, de nature en ville et de circuits de proximité. Les équipements et infrastructures soutenus financièrement sont divers : la rénovation d'halles et de marchés de plein vent, des boutiques éphémères, des plateformes et observatoires numériques, l'achat de rez-de-chaussée commerciaux, la pose de signalétique, l'éclairage public durable ou encore la mise en valeur de l'espace public marchand.

### 3. En chiffres

En 2019, 14 projets de communes ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt. Deux communes ont également reçu une subvention pour financer leurs études pré-opérationnelles. Au final, le Bureau métropolitain du 21 mai 2019 a attribué **8,5 millions d'euros de subventions à 26 communes lauréates.**

+ Plus d'information sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



### Contacts

**David MONTEAU**

Directeur de l'Attractivité, du développement de l'économie et du numérique  
[david.monteau@metropolegrandparis.fr](mailto:david.monteau@metropolegrandparis.fr)

**Renan MAHEO**

Chef de projet Économie de proximité et fabrication en ville  
[renan.maheo@metropolegrandparis.fr](mailto:renan.maheo@metropolegrandparis.fr)